Vive la hijrah ! Tous à Alger ! Par Philippe Jallade

écrit par Philippe Jallade | 5 avril 2013

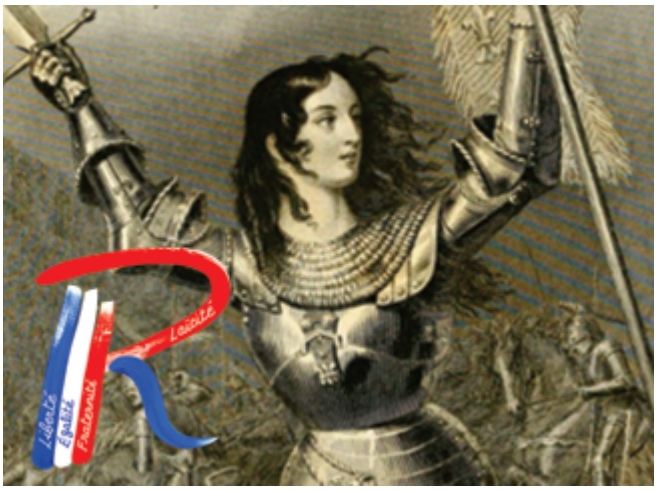

En 2015, 120 000 places à la nouvelle mosquée d'Alger

Maquette de la nouvelle mosquée d'Alger

Les travaux ont débuté en août 2012 et devraient s'achever au deuxième semestre 2015. Le coût du projet, dont la réalisation a été confiée à une entreprise chinoise, est de 1 milliard d'euros. Un lecteur de RR, qui a gardé de bons souvenirs de l'Algérie moderne, estime les bakchiches à au moins 10 %. Une structure a été créée, l'Agence nationale de réalisation et gestion de la Mosquée d'Alger.

Signe fort de la capacité opérationnelle de l'Algérie, qui ne se dément pas depuis l'indépendance, la construction de la nouvelle mosquée est assurée par 10.000 Chinois (17.000 employés algériens avaient été annoncés).

http://www.lexpressiondz.com/actualite/158910-air-algerie-transportera-10-000-ouvriers-chinois.html

Esprits chagrins

Des esprits chagrins ont contesté ce projet pour divers

motifs :

. Son coût excessif.

. La préférence nationale algérienne en matière d'emploi (un thème « lepeniste » ?).

. La recherche de gloriole du président Bouteflika, désirant passer à la postérité.

. La perpétuelle rivalité islam algérien/marocain ; le plus grand minaret du Maroc fait 210 mètres. La France ne suffit pas comme champ de bataille ? (cf. l'année dernière bagarres algéro-marocaines à l'inauguration de la nouvelle mosquée de Saint-Etienne payée par le roi du Maroc, etc.)

. L'incertitude d'avoir assez de fidèles pour remplir cette mosquée.

Fi de ces pervers ! **La nouvelle mosquée d'Alger attend des centaines de milliers de croyants empêchés de vivre pleinement leur foi en France**. Ce qui compensera la chute de la natalité en Algérie, où le nombre d'enfants par femme est passé de 7,4 en 1972 à 2,4 en 1994, et baisse encore.

http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9mographie_de_l'Alg%C3%A9rie

Obligation de faire la Hijrah (émigrer vers un pays musulman), quelques rappels

« Les savants ont clairement interdit de résider dans les pays où le musulman n'est pas capable de pratiquer ouvertement sa religion. » Et « …prétendre détester les mécréants alors que tu t'établis parmi eux dans leur pays, ce n'est pas suffisant. »

« Le fait que les Kouffars (mécréants) laissent le musulman faire la Salat (prière) et jeûner, cela n'est pas de pouvoir montrer ouvertement la religion. Car le bienfait de ces

actions ne profite qu'à celui qui les fait. Mais l'obligation pour le musulman est de transmettre et de propager et d'inviter à l'Islam et le musulman ne doit pas se limiter à lui-même. Donc **si le musulman n'est pas capable de faire cela, la Hijrah devient obligatoire pour lui.** Et c'est de quitter le pays de Shirk vers les pays de l'Islam, pour **fuir avec notre religion**, comme le prophète à fait la Hijrah avec ses compagnons, de Makkah vers Al-Madinah.

Cela est prouvé par un verset dans Sourat Tawbah 9:24 : « *Dis : Si vos pères, vos enfants, vos frères, vos épouses, vos clans, les biens que vous gagnez, le négoce dont vous craignez le déclin et les demeures qui vous sont agréables, vous sont plus chers qu'Allah, Son Messager et la lutte dans le sentier d'Allah, alors attendez qu'Allah fasse venir Son ordre (Son châtiment). Et Allah ne guide pas les gens pervers».* Ce verset prouve que souhaiter les intérêts de la Dounya (le monde) n'est pas une excuse légale; car celui qui le fait est un Faasiq (un pécheur) qui est menacé de ne pas être guidé si ces choses ou certaines d'entres elles lui sont préférables à Allah et à son Messager. »

« Beaucoup de musulmans prennent toutes sortes d'allocations de la part des Kouffars et ils deviennent dépendants de cet argent, alors ils ne pensent plus à partir vivre avec les musulmans ».

« Une autre question a été posée au comité permanent de Fatwa de l'Arabie Saoudite présidé par le Sheikh 'Abdul-'Aziz Ibn Baaz au sujet de la Hijrah (Fatwa 2922) :
Question : Il n'est pas permis en Angleterre de faire le Adhaan (appel à la prière) à l'extérieur des mosquées. Est-ce que les musulmans sont dans le péché en suivant la loi anglaise ?

Réponse : Il n'est pas permis de rester dans un pays dans lequel le musulman est empêché d'exprimer ouvertement sa pratique de l'Islam et de les annoncer publiquement. Il est

donc obligatoire pour celui qui en est capable, de faire la Hijrah. Et celui qui fait la Hijrah ne manquera pas de subsistance, car Allah dit : (Et quiconque craint Allah, il lui donnera une issue favorable, et lui accordera Ses dons par [des moyens] sur lesquels il ne comptait pas.) Talaq : 2-3.

On voit comment les savants considèrent que ne pas pouvoir faire le Adhaan (appel à la prière) est une chose qui rend la Hijrah obligatoire pour celui qui est capable. Alors que dire des pays où on interdit plus que le Adhaan ! »

« **Réponse à une objection** : Certains musulmans lorsqu'on leur fait part de l'obligation de faire la Hijrah, objectent que les musulmans sont nombreux à présent et qu'il est impensable que tous ces gens laissent les pays de Koufr vers les pays musulmans! La réponse à cette objection est très simple, car les musulmans qui sont partis vivre chez les Kouffars ne sont pas tous partis en même temps et de manière organisée. Surtout que certains ignoraient l'interdiction à ce sujet. Mais lorsqu'ils comprendront qu'ils font quelque chose de Haram, ils chercheront à quitter chacun selon sa foi, sa situation, sa capacité, comme ils sont venus In Sha Allah. Si les gens de Bid'ah (Innovation) cessent de mentir et de cacher la vérité sur l'obligation de la Hijrah, il est certain que cela aiderait».

« Celui qui veut vraiment quitter la terre de mécréance arrivera à faire la Hijra. Par contre, s'il dit : *« Incha Allah je vais faire la hijra, je veux la hijra? mais cela ne m'a pas encore été facilité »*, alors que tous les jours il fait de l'excès dans les choses permises. Je connais certains qui dépensent environ trois ou quatre cents euros par mois juste dans des gâteaux ou les choses superficielles.

A cause de la facilité de la vie là-bas et des habitudes qu'ils ont prises? il y en a qui se mentent à eux même et disent : *« Untel a dit que la Hijra n'est pas obligatoire de là-bas »*. Alors que chacun d'entre eux voit de ses propres

yeux le grand mal qu’il y a dans le fait qu’il reste en terre de mécréance. Car il n’y pas une personne juste, sincère envers elle-même, sans qu’elle ne sache que le fait qu’elle reste en terre de mécréance avec sa famille renferme des méfaits énormes, énormes, énormes ! »

Quant au jeune musulman : « Il lui est obligatoire de quitter ce pays (de mécréants) même s’il doit pour cela désobéir à ses parents, l’obéissance à Allah passe en premier. Et l’obéissance aux parents n’a lieu que dans le bien, conformément à la parole du prophète : » Quant à l’obéissance elle n’a lieu que dans le bien « . Et sa parole : » Nul obéissance à une créature dans la désobéissance au créateur « .

Philippe Jallade